





# Bordereau de signature

## DEL2018\_0087



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/04/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-04-05)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0 0 87

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le trente mars, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M.VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, Mme CAMARA, M. CALAMITA, Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M.BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,  
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. TIENG,  
M. DRAMÉ qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,  
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,  
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M.KAPLAN.

**ABSENTS** : Mme BEAUMEL, Mme DODOTE (excusée), Mme PELLICOLI, M.NGUYEN.

Sortie de M. VACHEZ et M.VISKOVIC lors du point n°2 pour le vote du Compte Administratif 2017.  
Sortie de Mme DAGUILLANES lors du vote du point n°9.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M.NYA NJIKÉ.

Point 19: Convention entre l'association MJC / Maison Pour Tous de Noisiel et la Commune de Noisiel

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la politique socioculturelle municipale, la commune de Noisiel désire continuer à soutenir l'action culturelle, sociale et sportive de l'Association,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Noisiel met une partie de ses équipements à la disposition de l'Association,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de conclure une nouvelle convention de partenariat déterminant les modalités de mise à disposition des locaux et moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Association,

**ENTENDU** l'exposé de Mme NEDJARI, Maire-adjointe en charge de l'Animation, le Jumelage et le Droit des Femmes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de l'opportunité de signer une nouvelle convention entre la Commune de Noisiel et l'Association M.J.C. Maison Pour Tous de Noisiel,

**APPROUVE** la nouvelle convention entre la Commune de Noisiel et l'Association M.J.C. Maison Pour Tous de Noisiel,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document, avenants éventuels, nécessaires à son exécution.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Transmis au représentant de l'Etat le	05 AVR. 2018
Affiché en Mairie le	05 AVR. 2018
Publié au RAA le	05 AVR. 2018